

SYNDICALISME

HEBDO

[11 mai 2012]

n° 3358

ENQUÊTE SALAIRES

ORION, observatoire des rémunérations

La CFDT a décidé de mettre en place un observatoire des rémunérations et de la négociation annuelle obligatoire (NAO). Il traduit la volonté de la CFDT de renouer avec une expertise sur le contenu et les pratiques syndicales de la négociation des rémunérations.

Depuis le 16 avril 2012 et jusqu'au 17 juin 2012, ORION prend donc la forme d'une enquête grand public, ouverte à tous les salariés et réalisée intégralement en ligne sur un site dédié accessible à l'adresse suivante : nossalaires.fr.

Largement conçue en collaboration avec les fédérations CFDT, le questionnaire de l'enquête en ligne part des déclarations des salariés eux-mêmes, au plus près de leur feuille de paie. Il s'intéresse à ce que les salariés perçoivent réellement (la rémunération nette). Il porte sur des données récentes (l'année 2011 d'une part, le mois de mars 2012 d'autre part). Il privilégie les faits aux chiffres pour décrire la rémunération plutôt que pour la chiffrer et enfin, il s'adresse à tous les salariés : du public et du privé, cadres et non cadres, quels que soient leur contrat de travail, leur temps de travail, leur degré de sécurité ou de précarité vis-à-vis de l'emploi.

Précisons qu'aucune des données collectées n'est nominative. L'anonymat des répondants est préservé. Pour que l'enquête reflète la diversité du salariat, au-delà de nos adhérents, il est indispensable que tous nos militants Construction et Bois assurent la promotion du site Internet et encouragent tous les militants, adhérents et sympathisants à le faire connaître autour d'eux.

Ce questionnaire assez dense mobilise l'internaute environ 8 à 10 minutes. Les questions sont la plupart des cases à cocher, type Questions à Choix Multiples (QCM). Le questionnaire est dynamique et s'adapte au répondant au fil de ses réponses. Pour répondre au mieux au questionnaire, il suffit d'avoir le bulletin de salaire de décembre 2011 pour avoir le cumul net imposable de l'année et le bulletin de salaire de mars 2012 pour avoir le net imposable du mois le plus récent au moment du lancement de l'enquête. Les deux documents

[Suite page 2](#)

SOMMAIRE

▶ Page 1

ENQUÊTE SALAIRES : ORION, observatoire des rémunérations

▶ Page 2

ÉQUIPEMENTS THERMIQUES ET GÉNIE CLIMATIQUE : Primes et indemnités

▶ Page 3

ÉQUIPEMENTS THERMIQUES ET GÉNIE CLIMATIQUE : Dialogue social et droit syndical

VIE DES SYNDICATS : Congrès extraordinaire du SCB Ain

ECHO

▶ Page 4

A vos agendas / Résultats d'élections / On négociera dans nos branches / ECHO



Cfdt
des choix, des actes
Construction et Bois

Suite de la page 1

contiennent une autre information importante, le code APE/NAF de l'entreprise, cela est nécessaire pour une analyse par secteurs.

Pour réussir cette opération, les sections syndicales d'entreprises de la Construction et

Bois doivent programmer dans les entreprises des actions en mettant à la disposition des salariés un ordinateur dans le local syndical. Ces actions permettront d'aider le salarié à remplir le questionnaire en un temps réduit et avec des infos fiables, comme le code APE/NAF, l'effectif de l'entreprise, etc.

ORION est un outil d'un nouveau genre qui doit nous aider à renouveler nos pratiques syndicales sur la négociation annuelle obligatoire ainsi que de renforcer notre communication et notre proximité avec les salariés. ■

ÉQUIPEMENTS THERMIQUES ET GÉNIE CLIMATIQUE

Primes et indemnités

L'article 25.1 de la convention collective des Equipements Thermiques et du Génie climatique prévoit que les partenaires sociaux doivent se réunir avant le 30 avril de chaque année afin d'étudier la revalorisation des Primes et Indemnités de la branche. C'est dans ce cadre que la FNCCB-CFDT a participé à la réunion du 19 avril 2012 à la FEDENE.

Octobre 2011, après plusieurs années d'âpres négociations, les partenaires sociaux, CFDT en tête, trouvent un accord sur les définitions et les montants des primes et indemnités du secteur et la partie employeur s'engage à réévaluer ces mêmes primes et indemnités en avril 2012 comme le prévoit la convention collective. Ce 19 avril, les représentants des entreprises de la branche annoncent aux organisations

syndicales qu'ils n'ont pas de mandat pour négocier et qu'il n'y aura donc pas d'augmentation des primes et indemnités. Devant l'émoi que provoque chez les partenaires sociaux ce manque total d'honnêteté, le président de la commission sociale de la FEDENE donne leurs raisons qui les conduisent à cette position : tout d'abord que jamais la partie patronale ne s'était pas engagée à augmenter les primes et indemnités en avril,

qu'ensuite, l'indice des prix a que très peu augmenté depuis la signature de l'accord d'octobre 2011. La FNCCB-CFDT explique que depuis octobre 2011, l'indice des prix a eu une augmentation de 1,5%, ce qui justifie amplement une réévaluation des Primes et Indemnités. Autre argument, les élections présidentielles. Les OS ont alors demandé pour quel candidat faudrait-il que les salariés votent pour pouvoir avoir la juste indemnisation des préjudices qu'ils subissent. Constatant l'absurdité de son argument le Président de la commission sociale de la FEDENE a très vite changé de sujet.

Les Organisations syndicales, voyant le manque total de sincérité des employeurs ont décidé de s'organiser en intersyndicale et d'interpeler directement les patrons des principales entreprises du secteur, COFELY, DALKIA, IDEX, VEOLIA, etc. en rédigeant une lettre ouverte qui sera distribuée à tous les salariés (voir ci-contre).

De plus, l'intersyndicale a demandé aux employeurs la tenue d'une seconde réunion courant juin. Sur cette dernière demande, la FEDENE est intervenue pour dire qu'elle n'a pas mandat non plus pour une seconde réunion, qu'elle doit demander à ses mandants l'autorisation de la tenir. Scandalisée par une telle attitude, la FNCCB-CFDT est intervenue juste avant la fin de la séance pour savoir si les représentants des entreprises présents à cette réunion sont bien les bons interlocuteurs pour négocier. ■

CGT CFDT FO CFTC CFE CGC

LETTRE OUVERTE AUX ENTREPRISES DE LA BRANCHE FEDENE

Paris, le 24 avril 2012,

Mesdames, Messieurs les Dirigeants des sociétés COFELY, NOVERGIE, DALKIA, IDEX, ARC EN CIEL...,

Les Organisations Syndicales sont scandalisées par votre position patronale de ne pas valoriser les Primes et Indemnités et par votre refus d'ouvrir la négociation malgré les engagements pris lors de la signature de l'accord d'octobre 2011.

Lors de la séance de négociation du 19 avril 2012, la FEDENE est venue sans aucun mandat de votre part, votre attitude est proprement scandaleuse.

En effet, après avoir bloqué l'évolution de certaines primes depuis plus de 15 ans, la FEDENE et vous-mêmes reproduisez exactement le même schéma qui a conduit à ce blocage.

Légitimement, nous, Organisations Syndicales, nous interrogeons sur votre réelle motivation à faire évoluer les primes et indemnités qui prennent en compte la réalité de la situation des salariés.

Face à ce nouveau blocage, nous vous demandons de revoir rapidement votre position afin que le dialogue social que vous prônez prenne tout son sens, sans quoi notre intersyndicale en tirera toutes les conclusions qui s'imposent.

Nous exigeons la tenue d'une nouvelle réunion afin que les revendications des salariés soient prises en compte. ■

Dialogue social et droit syndical

Le 19 avril s'est ouverte une séance de négociation sur le dialogue social et le droit syndical dans la branche ETGC. Il s'agit de moderniser et d'ajuster les accords de branche afin que les dispositions qu'ils contiennent puissent réellement s'appliquer aux salariés et aux représentants du personnel.

La FNCB-CFDT a proposé d'ouvrir les discussions sur des sujets comme le financement des formations au dialogue social. Cette disposition est déjà prévue dans la convention collective mais de plus en plus les employeurs font en sorte de la rendre très difficilement applicable. La FNCB-CFDT a également demandé à ce que soit étudiée la possibilité pour les représentants du personnel d'utiliser leur DIF pour parfaire leur connaissance, et ainsi leur capacité à tenir leur mandat.

Parallèlement, se pose aussi la question du parcours professionnel des salariés appelés à exer-

cer des mandats de représentants du personnel. En effet, leur expérience acquise n'est que parcellement prise en compte lorsqu'il s'agit d'étudier leur reclassement à l'issue des mandats. Si la garantie de retrouver son ancien emploi existe bien dans la convention collective, cela ne peut être suffisant. Les salarié(e)s concerné(e)s doivent pouvoir valoriser leurs acquis et leur expérience syndicale afin de pouvoir, s'ils le souhaitent, entamer une réorientation professionnelle.

Ainsi, afin de préparer les négociations, les partenaires sociaux ont convenu de missionner

l'observatoire des métiers pour qu'il mène une étude sur les carrières des élus et mandatés. A la suite de quoi, les partenaires sociaux ont mis en place un groupe de travail paritaire qui se saisira des travaux de l'observatoire et préparera les thèmes qui seront négociés par la commission paritaire.

Les travaux débiteront en juin et septembre de cette année. La FNCB-CFDT pèsera pour que sur ce sujet là aussi, la branche joue pleinement son rôle et impulse la reconnaissance du fait syndical. ■

VIE DES SYNDICATS

Congrès extraordinaire du SCB Ain

Le congrès extraordinaire du syndicat construction bois de l'Ain a eu lieu le 20 avril 2012.

Le syndicat de l'Ain fait face depuis plusieurs années à des difficultés de fonctionnement provoquées par les départs successifs des Secrétaires Généraux du syndicat. De plus, les problèmes relationnels entre les élus et délégués syndicaux issus des sections « ROSET » se sont transposés au sein de la commission exécutive du syndicat, ce qui l'a empêché de fonctionner selon ses règles statutaires.

Le congrès a décidé de mettre en œuvre la mise aux normes des statuts du syndicat

pour répondre notamment aux exigences de la loi sur la transparence du financement du syndicalisme. Il a opté pour l'utilisation du modèle des « statuts conseil » envoyés par la fédération avec notamment le remplacement sémantique de la commission exécutive et du congrès respectivement par un bureau du syndicat et par une AG. Ces deux structures ont gardé leurs prérogatives.

A l'issue de l'élection du bureau du syndicat, celui-ci s'est réuni est a élu en qualités de :

• Secrétaire Général : Raoul Carballido

• Trésorier : Fabrice Allandrieu

• Responsable Développement : Jean-Paul Paquet

La fédération accompagnera la nouvelle équipe du syndicat à travers notamment la mise en place d'un contrat de progrès et d'une formation agir dans le syndicat. Les compétences fédérales seront mobilisées au besoin pour aider la nouvelle équipe à assurer ses responsabilités. ■

PROJET DE DIRECTIVE SUR LA MISE EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE DÉTACHEMENT

ECHO

La FETBB a livré lors des Comités Bois et Construction de fin avril une analyse approfondie du projet. Alors que l'objectif était d'assurer la bonne exécution de la directive initiale, le texte se concentre sur ce que les États ne peuvent pas faire en matière de contrôle au lieu de ce qu'ils doivent faire. De plus, la FETBB critique fermement l'introduction du pays d'origine en matière de contrôle : la responsabilité du respect de conditions à appliquer dans le pays d'accueil ne peut qu'incomber aux autorités du pays où le travail est effectué. Une campagne auprès des institutions européennes pour faire bouger le texte va être lancée.

A vos Agendas

► Session ETGC - 23 au 25 mai 2012 - Bierville

Les principaux thèmes porteront sur :

- l'actualité dans la branche,
- la prévention de la pénibilité : le document unique,
- la géo-localisation : règles en vigueur,
- le développement dans la branche,
- la situation économique et sociale de la branche.

► Session LOGEMENT SOCIAL - 5 au 8 juin 2012 - Paris

Le thème sera : Habitants du logement social, de qui, de quoi parle-t-on ? Du défi de la paupérisation à celui du séparatisme social.

► Session TERRES CUITES - 12 au 15 juin 2012 - Bierville

Les thèmes abordés porteront sur :

- la santé au travail,
- les classifications,
- la représentativité,
- le dialogue social dans les branches.

► Session BOIS AMEUBLEMENT - 26 au 29 juin 2012 - Longeville sur mer (85)

Au programme de cette session :

- visite de l'entreprise Gautier,
- point sur la situation des branches,
- situation économique dans les entreprises, analyse économique avec Syndex,
- la prévoyance,
- la politique salariale,
- la pénibilité.

Résultats d'élections

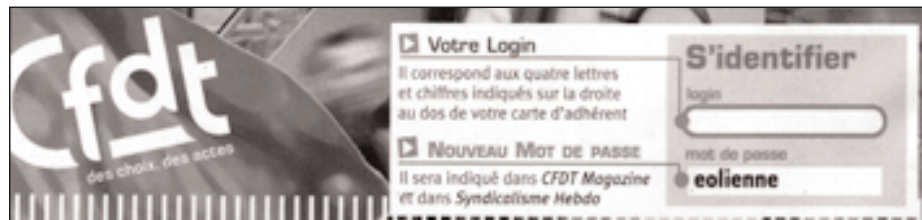
► Chez **FRANCE LANORD BICHATON**, entreprise de bâtiment située à Heillecourt (SCB Meurthe et Moselle), la CFDT est représentative avec 100% des voix. Au 1^{er} collège de la délégation unique, elle obtient 1 titulaire sur 3 et 1 suppléant sur 3. La CFDT ne présentait pas de candidat au 2^{ème} collège de la délégation unique.

► Chez **MAISONS FRANCE CONFORT**, entreprise nationale de menuiseries industrielles dont le siège est situé à Alençon (SCB Calvados Orne), la CFDT est représentative avec 100% des voix. Au 1^{er} collège du CE, elle obtient 2 titulaires sur 3 et 1 suppléant sur 3. Au 2^{ème} collège, elle obtient 2 titulaires sur 3 et 2 suppléants sur 3. Au 3^{ème} collège du CE, la CFDT obtient l'unique siège de titulaire et de suppléant. Aux élections DP, la CFDT obtient :

- **Etablissement d'Alençon** : 1 titulaire et 1 suppléant sur 1 au 1^{er} collège ;
- **Etablissement de Saint-Priest (69)** : 1 titulaire et 1 suppléant sur 1 au 1^{er} collège et 1 titulaire et 1 suppléant au 2^{ème} collège ;
- **Etablissement de Perpignan (66)** : 1 suppléant sur 1 au 1^{er} collège et 2 titulaires et 2 suppléants sur 2 au 2^{ème} collège.

On négociera dans nos branches

- Le 14/05 dans les coop HLM sur la révision de la CCN et les classifications
- Le 15/05 dans les travaux publics sur le contrat d'avenir
- Le 22/05 dans les CAUE
- Le 22/05 dans les entreprises sociales de l'habitat sur la formation professionnelle et les risques psychosociaux
- Le 5/06 dans le travail mécanique du bois
- Le 7/06 dans les PACT-ARIM sur les classifications et la prévoyance
- Le 15/06 dans les panneaux à base de bois
- Le 16/06 dans l'ameublement



ECHO

VAUCLUSE LOGEMENT

Une équipe de la FNCB-CFDT a rencontré le 27 mai des représentants de la section syndicale Vaucluse logement, ESH qui dans la cadre des regroupements des collecteurs Action Logement, va rejoindre le groupe VILOGIA. Les salariés seront transférés de l'ESH vers l'Association de gestion Vilogia. Pour la CFDT, un objectif capital est d'obtenir que les salariés (qui font faire le même métier) continuent de bénéficier de la convention collective des ESH alors même que l'Association de gestion, créée à cet effet, n'en est pas une.

Alors même que les négociations sur l'harmonisation se poursuivent, il ne faut pas oublier qu'un accord collectif seul, aussi bon soit-il, constitue une garantie bien plus fragile pour les salariés que l'application d'une convention collective, complétée d'un accord collectif.

SYNDICALISME HEBDO

Directrice de la publication :
Véronique DESCACO

Directrice de la rédaction :
Alexandra Rettien

FNCB-CFDT
47/49, avenue Simon-Bolivar
75950 Paris Cedex 19

IMPRESSION TORI
Tél. : 01 43 46 92 92

Commission paritaire : 0412S05551
ISSN : 0039-7741